

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 13 avril 2023

L'an 2023 et le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 6 avril 2023.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Date d'affichage : 6 avril 2023

Délibération N° 13-04-2023 / N°55

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Jean-Marie Dufay, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Dominique Verdel, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Denise Tetelin, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Raymond Wacheux, Jean Bridel, Nicolas Capron, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Magali Urbanac, Xavier Normand,

Absents suppléés : Pascal Mestant suppléé par Laurent Bridoux, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Michel Petit suppléé par Christian Diruit, Pierre Cuvillier suppléé par Yves Delattre, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Sidonie Duriez suppléée par Jean-Charles Painblan, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Jean-Louis Lebas suppléé par Joël Bray.

Absents excusés : Julien Bellengier, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Lionel Cayet ayant donné procuration à Alain Traisnel, Patrick Nepveu ayant donné procuration à Dominique Verdel, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Marie Bernard ayant donné procuration à Murielle Roussel, Edouard Hautecoeur ayant donné procuration à Sylviane Evain, Rolands Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, Joël Tournel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Monique Debeaumont

Titre de la délibération : Fonds de concours

Vu la délibération n°69 du 6 mai 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'instituer un fonds de concours au bénéfice des communes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Vu le souhait du bureau que les demandes soient examinées en fonction de leur date de réception sans tenir compte de l'obtention d'un fonds de concours lors du précédent mandat.

Vu les demandes déposées par les communes

Vu l'avis de la commission Finances du 30 mars 2023 et du bureau communautaire du 5 avril, 19 dossiers de demandes de subvention au titre du fonds de concours ont été étudiés et qui répondent aux critères d'éligibilité.

Il s'agit des demandes des communes :

- **Bailleul-aux-Cornailles** pour les travaux de rénovation sur l'école et la salle des fêtes
Le budget de l'opération est de 150 000 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Couin** pour les travaux de mise en conformité de la défense contre l'incendie
Le budget de l'opération est de 163 400 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Gouves** pour les travaux de voirie
Le budget de l'opération éligible est de 40 286 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Grincourt-les-Pas** pour les travaux complémentaires de défense incendie
Le budget de l'opération éligible est de 6 929.26 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 1 732.31 €
- **Fosseux** pour la réfection des menuiseries extérieures de la salle polyvalente
Le budget de l'opération éligible est de 8 904.14 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 3 561.65 €
- **Le Souich** pour la création de trottoir, la restauration de marches et la création d'un chemin d'accessibilité
Le budget des opérations éligibles est de 29 435.05 €
La commune prend en charge plus de 20% des opérations
La subvention totale au titre du fonds de concours = 11 442.05 €
- **Ambrines** pour les travaux de signalisation et de sécurisation de la traversée du village
Le budget de l'opération éligible est de 58 820.18 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

- **Famechon** pour l'aménagement de trottoirs
Le budget de l'opération éligible est de 145 000 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Lattre St Quentin** pour la défense incendie
Le budget de l'opération éligible est de 132 000 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Houvin-Houvigneul** pour la construction de sanitaires et d'un vestiaire à la mairie
Le budget de l'opération éligible est de 13 500 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 8 300 €
- **Coullemont** pour la réfection de voiries
Le budget de l'opération éligible est de 81 957.18 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Grand-Rullecourt** pour le remplacement de menuiseries extérieures et isolation de la mairie
Le budget de l'opération éligible est de 74 833.20 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Magnicourt-sur-Canche** pour la réparation du clocher de l'église
Le budget de l'opération éligible est de 61 680 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 14 971.68 €
- **Habarcq** pour la défense incendie et les travaux de voirie rue Filescamps
Le budget des opérations éligibles est de 214 590.05 €
La commune prend en charge plus de 20% des opérations
La subvention totale au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Pommier** pour le renouvellement de l'éclairage public
Le budget de l'opération éligible est de 32 124.75 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 12 849.90 €
- **Gouy-en-Artois** pour l'aménagement de la route d'Hauteville
Le budget de l'opération éligible est de 481 340 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €
- **Berneville** pour l'aménagement du complexe sportif et de loisirs
Le budget de l'opération éligible est de 70 744.27 €
La commune prend en charge plus de 20% de l'opération
La subvention au titre du fonds de concours = 15 000 €

- **Estrée-Wamin** pour la restauration de la cloche de l'église d'Estrée

Le budget de l'opération éligible est de 33 864.13 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 12 899.67 €

- **Mondicourt** pour la création d'aire de jeux pour enfants avec clôture

Le budget de l'opération éligible est de 27 750.40 €

La commune prend en charge plus de 20% de l'opération

La subvention au titre du fonds de concours = 20 000 €

Ces dossiers représentent un montant de 300 757.26 €. Le solde de l'enveloppe du fonds de concours 2023 est donc de 19 242.74 €.

Suite à l'avis favorable en commission Finances du 30 mars et du Bureau du 5 avril 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de signer les conventions avec les communes nommées ci-dessus
- de verser la subvention aux communes concernées

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/04/2023 et publication ou notification du 20/04/2023

